

## PRESENTACION VISAS 2017

Les ressortissants d'une très large majorité des pays européens n'ont pas besoin de visa pour entrer en Colombie, l'Unité Administrative Spéciale de Migration en Colombie sera dans la capacité d'octroyer des permis d'entrée et permanence (PIP) aux visiteurs étrangers **qui ne souhaitent pas s'établir en Colombie de façon permanente et qui n'ont pas besoin de visa en tant que touristes, étudiants, contacts académiques et culturelles, commercial, etc...**

Dans ce cas l'autorité de migration vous délivrera un permis (PIP) qui vous autorisera un permis de séjour allant jusqu'à 90 jours renouvelable une fois, pour une totalité de 180 jours. La durée exacte du permis est établie à **discrétion** de l'autorité de migration. Vous devez présenter à l'autorité de migration un billet de sortie du pays, son passeport valable au minimum 180 jours et minimum deux pages vierges, un justificatif de votre séjour peut être demandé également à l'aéroport. (Lettre d'acceptation à l'université, lettre d'invitation, réservation d'hôtel)

Les permis sont octroyés de façon **discrétionnaire**.

Si vous possédez un visa de plus de 90 jours, vous devez vous présenter auprès de l'Unité Administrative Spéciale de Migration dans les 15 jours suivant votre arrivée en Colombie ; autrement vous êtes passible d'une amende.

Pour tout renseignement supplémentaire sur les règles de migration veuillez consulter le site: [www.migracioncolombia.gov.co](http://www.migracioncolombia.gov.co)

### Liste des pays dont les ressortissants n'ont pas besoin de visa pour entrer en Colombie en tant que touristes:

PAYS			
Allemagne	Dominique	Italie	Pologne
Andorre	El Salvador	Jamaïque	Portugal
Antigua et Barbuda	Émirat Arabes Unis	Japon	République Dominicaine
Argentine	Équateur	Kazakhstan	République Tchèque
Australie	Espagne	L'Afrique du Sud	Roumanie
Autriche	Estonie	Lettonie	Royaume Uni

Azerbaïdjan	États-Unis d'Amérique	Liechtenstein	Russie
Bahamas	Fiji	Lituanie	Saint Kitts and Nevis
Barbade	Finlande	Luxembourg	Saint Siège
Belgique	France	Malaisie	Saint Vicente et les Grenadines
Belize	Géorgie	Malta	Sainte Lucie
Bhoutân	Granada	Mexique	Samoa
Bolivie	Grèce	Micronésie	San Marin
Brésil	Guatemala	Monaco	Singapour
Brunei-Darussalam	Guyane	Norvège	Slovaquie
Bulgarie	Honduras	Nouvelle Zélande	Slovénie
Canada	Hongrie	Palau	Suède
Chili	India **	Panama	Suisse
CHINA : Titulaire de Passeport de Hong-Kong SARG-China**	Indonésie	Papua Neuve Guinée	Suriname
Chypre	Irlande	Paraguay	Thaïlande **
Corée	Islande	Pays Bas	Trinidad et Tobago
Costa Rica	Iles Marshall	Pérou	Turquie
Croatie	Iles Salomon	Philippines	Uruguay
Danemark	Israël		Venezuela
			Vietnam **

\*\* seulement si les ressortissants sont titulaires d'un visa pour les Etats Unis, un visa Schengen ou titre de séjour, validé pour tout le temps du séjour et compris le retour en France.

## Contenido

I. PROCEDURE POUR L'OBTENTION DU VISA.....	4
A. SE RENSEIGNER SUR LES DIFFERENTS TYPES DE VISA ET LES DOCUMENTS A FOURNIR .....	4
B. COMPLETER LA DOCUMENTATION GENERALE .....	4
C. REMPLIR LA DEMANDE EN LIGNE .....	5
D. DEMANDER UN RENDEZ-VOUS.....	6
E. RENDEZ-VOUS.....	6
II. TYPES DE VISA.....	8
- NE-1. VISA D'AFFAIRES .....	8
- VISA TEMPORAIRE .....	9
VISA TP-3 ETUDIANT.....	9
TP-3 ÉTUDIANTS STAGIAIRES.....	11
TP-4 VISA TEMPORAIRE DE TRAVAIL.....	12
TP-5 RELIGIEUX .....	14
TP-6 COOPERANT OU BENEVOLE D'UNE ORGANISATION NON GOUVERNAMENTALE OU SANS BUT LUCRATIF RECONNUE PAR L'ETAT COLOMBIEN .....	15
TP-7 RETRAITÉ.....	16
TP-7 ASSOCIE OU PROPRIETAIRE D'ETABLISSEMENT COMMERCIAL.....	17
TP-7 TRAITEMENT MEDICAL .....	17
TP-7 PROPRIETAIRE DE BIENS IMMOBILIERS .....	18
TP-8 FORMALITES ADOPTION .....	18
TP-8 PROCEDURES JUDICIAIRES ET FORMALITES ADMINISTRATIVES.....	19
TP-10 CONJOINT OU CONCUBIN.....	20
TP-11 TOURISME.....	21
TP-12 VISITEUR TEMPORAIRE .....	22
TP-13 ASSISTANT TECHNIQUE .....	23
TP- 16 : PVT VACANCES TRAVAIL .....	24
RE- VISA DE RESIDENTE .....	25
VISA EN QUALITE DE BENEFICIAIRE .....	26
FORMULAIRES ET GUIDE POUR REMPLIR LE FORMULAIRE EN LIGNE .....	28

## I. PROCEDURE POUR L'OBTENTION DU VISA

*Ce document possède toutes les informations dont vous avez besoin. Seul les questions sur d'autres thématiques feront l'objet d'une réponse par nos services*

*Si vos documents sont incomplets ou si vous avez choisi un type de visa qui ne vous correspond pas, votre demande peut ne pas être admise ou refusé.*

*L'octroi de visa est une compétence discrétionnaire du gouvernement colombien basée sur le principe de souveraineté des États. Il n'existe pas de recours pour contester un refus d'octroi de visa.*

### A. SE RENSEIGNER SUR LES DIFFERENTS TYPES DE VISA ET LES DOCUMENTS A FOURNIR

Dans ce document vous allez trouver l'information nécessaire pour choisir le type de visa qui correspond à votre activité en Colombie. Les types de visas listés ci-dessous sont les plus demandés en France. **Lisez tout avec attention, assurez-vous de fournir tous les documents avec les conditions afin d'éviter des délais de retard dans votre procédure ou des doubles paiements.**

- Évitez de vous renseigner sur les démarches sur les blogs ou des sites non officiels du gouvernement de la Colombie.
- Choisissez le type de visa qui correspond à votre activité en Colombie, afin d'éviter que **votre demande soit non-admise ou refusé.**
- **Quand la demande de visa est faite auprès d'un bureau consulaire** la personne doit remplir le formulaire en ligne en avance et télécharger tout la documentation demandée.

### B. COMPLETER LA DOCUMENTATION GENERALE

Documentation générale pour la demande de visa en ligne. Vous devez choisir le type de visa qui vous convient selon l'activité prévue en Colombie.



Documents à fournir:

1. Un passeport d'une validité minimum de cent quatre-vingt (180) jours, en bon état, et avec au minimum deux pages vierges.
  - ✓ Sachez que si vous êtes déjà allé en Colombie vous devez joindre une copie de la page du passeport sur laquelle aura été apposé le dernier tampon d'entrée ou de sortie de Colombie.
2. Joindre une photocopie de la page principale du passeport sur laquelle figureront les données personnelles du titulaire.

3. Joindre une (1) photo d'identité de type passeport et récente. Photographie en couleur avec une bonne définition, sur fond blanc et au format JPG (maximum 300KB).
  - ✓ Les photos doivent être scannées à une résolution (qualité) supérieur à 500 ppp.
  - ✓ Les photos qui ne correspondent pas à ces standards seront rejetées et pourront ralentir la démarche pour l'obtention du visa.
  - ✓ Les photos ou les documents de soit même pris avec de portables ne seront pas acceptés.
4. Compléter la liste des exigences particulières selon le type de visa demandé. Vous pouvez consulter les différents types de visa, ci-dessous **TYPE DE VISA**.

Certains documents spécifiques selon le type de visa, doivent **être apostillés puis traduits en espagnol par un traducteur assermenté. Les documents rédigés en espagnol ne sont pas acceptés, à l'exception de ceux délivrés en Colombie.** L'autorité apostillant en France est le **Procureur Général de La Cour d'Appel de votre juridiction.** Vérifiez les documents que vous devez apostiller et traduire sur chaque type de visa.

Le Consulat vous invite à vous renseigner auprès de lui pour les démarches afférentes.

**Les traducteurs assermentés sont également désignés par la Cour d'Appel.**

**LE CONSULAT SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES.**

### C. REMPLIR LA DEMANDE EN LIGNE

Faites attention au type de visa que vous choisissez au moment de remplir votre demande en ligne, pour éviter des délais et des doubles paiements.

**ATTENTION : la catégorie de résident (Parent dont l'enfant est colombien ou inversement) et TP1 sont exclusivement pour des cas particuliers.**

- ✓ Assurez-vous de choisir le type de visa correcte
- ✓ Remplissez l'information demandée.
- ✓ Remplir la démarche en ligne avec **les noms et prénoms COMPLETS** tels qu'ils apparaissent dans votre passeport ; rappelez-vous de cette information, elle peut être utile si vous avez besoin de faire une modification à votre dossier.
- ✓ Remplissez votre dossier en ligne seulement quand vous aurez toute la documentation complète.
- ✓ Téléchargez tous les documents dans le dossier en ligne au **format PDF.**
- ✓ Si votre documentation est incomplète ou vous avez choisi un type de visa qui ne vous correspond pas, votre demande peut ne pas être admise ou refuse.

- ✓ Le numéro de dossier en ligne apparaîtra à la fin du formulaire, dans la dernière page et vous servira pour *Solliciter un rendez-vous*.
- ✓ Vous trouverez un guide pour remplir le formulaire en ligne à la fin du document : guide de l'utilisateur « **guia del usuario** ».

Cliquez sur le lien ci-dessous pour pouvoir accéder à la demande en ligne :

<https://tramitesmre.cancilleria.gov.co/tramites/enlinea/solicitarVisa.xhtml>



**Assurez-vous d'avoir les photos en format JPG, ainsi que les documents spécifiques en fonction du visa demandé au format PDF.**

**NE PAYEZ PAS LE VISA SUR INTERNET. Vous devez payer le jour du rendez-vous au consulat par carte bleue uniquement. Assurez-vous de choisir le consulat de Colombie à PARIS pour qu'on puisse étudier votre demande.**

#### D. DEMANDER UN RENDEZ-VOUS

La validité du visa commence à partir de la date à laquelle il a été expédié et il possède une durée déterminée qui correspond à l'activité exercé en Colombie.

Pour solliciter un rendez-vous, il faut envoyer un mail avec les noms et prénoms complets de la personne intéressée à l'adresse [visas@consulatcolombie.com](mailto:visas@consulatcolombie.com), et avec les informations suivantes :

1. Le type de visa demandé
2. Numéro de passeport et nationalité
3. Date et lieu de naissance
4. Date de séjour – date de départ
5. Le numéro de votre demande en ligne (15 caractères)
6. Votre nom exact tel qu'il est indiqué lors de la demande en ligne.

Vous devez prendre en compte que l'obtention de certains documents prend du temps, il est donc conseillé de préparer votre documentation. Les demandes de derniers minutes ne seront pas considérées.

#### E. RENDEZ-VOUS

Les rendez-vous sont délivrés uniquement:

- ✓ Une fois que la documentation en ligne est **complète** et que tous les documents répondent aux demandes requises.
- ✓ Les rendez-vous sont attribués dans l'ordre de réception de la demande complétée compte tenu de l'ordre du jour du Consulat.

Lors du rendez-vous au Consulat, la présence de la personne qui demande le visa est obligatoire. Il faut se présenter avec les documents ORIGINAUX.

Si votre dossier est complet et votre visa est octroyé, vous devez payer les frais du visa, uniquement par carte bleu le jour du RDV.

- ✓ Sachez que la demande de visa se fait au Consulat Général de Colombie.
- ✓ Le prix du visa dépend du type de visa demandé.
- ✓ Les informations sur les tarifs en vigueur figurent sur le panneau d'affichage du Consulat.
- ✓ Si le dossier est incomplet, vous devez alors demander un nouveau rendez-vous, et régler une seconde fois l'étude du dossier pour le visa.
- ✓ Une fois que la demande a été approuvée, le visa peut prendre un délai de 3 jours ouvrables après la date de validation du dossier.

**Nous vous rappelons que l'octroi de visa est une compétence discrétionnaire du gouvernement colombien basé sur le principe de souveraineté des États. Il n'existe pas de recours pour contester un refus d'octroi de visa.**

## II. TYPES DE VISA

### - NE-1. VISA D’AFFAIRES

Visa pour les citoyens étrangers qui souhaitent entrer dans le pays dans l’objectif d’amener des activités commerciales, construire des échanges économiques, effectuer des investissements et/ou créer des entreprises.

- [SE RENSEIGNER SUR LES DIFFERENTS TYPES DE VISA ET LES DOCUMENTS A FOURNIR](#)
- [REEMPLIR LA DEMANDE EN LIGNE](#)
- [DEMANDER UN RENDEZ-VOUS](#)
- [RENDEZ-VOUS](#)

Pour vérifier la documentation générale vous pouvez cliquer sur ce lien :

[DOCUMENTATION GENERALE](#)

Documentation spécifique :

1. Lettre du représentant légal, de la personne morale ou de l’entité publique, privée ou mixte, établie en Colombie qui motive la visite de l’étranger. Cette lettre doit indiquer les activités à réaliser par l’étranger, le secteur économique, les plans d’investissement ; cette lettre doit signaler également que la personne qui l’invite prendra en charge l’étranger pendant son séjour dans le pays. Cette lettre doit être accompagnée d’informations suffisantes permettant de vérifier l’existence et la représentation légale de l’entreprise (L’intéressé devra renseigner le numéro d’enregistrement commercial, la raison sociale, le domicile et le numéro d’identification fiscale (N.I.F) de l’entreprise).
2. Lettre du représentant légal de l’entreprise étrangère commerciale, industrielle ou de services qui motive la visite de l’étranger dans le pays. Cette lettre doit indiquer, les activités à réaliser, secteur économique, plan d’investissement et dans laquelle on déclarera que l’entreprise ou la personne morale étrangère se chargera de l’étranger durant son séjour dans le pays, accompagné du certificat de constitution et de la représentation légale ou d’un document similaire, selon le pays d’origine.





LE CONSULAT SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les documents spécifiques selon le type de visa, doivent d'abord être **apostillés et puis traduits par un traducteur assermenté**. Les documents rédigés en espagnol ne sont pas acceptés, à l'exception de ceux délivrés en Colombie.

L'autorité apostillant en France est le Procureur Général de la **Cour d'Appel de votre juridiction**. Le Consulat vous invite à vous renseigner auprès de lui pour les démarches afférentes. Les traducteurs assermentés sont également désignés par la Cour d'Appel.

#### - VISA TEMPORAIRE

##### VISA TP-3 ETUDIANT

Une très large majorité des ressortissantes des pays européens n'ont pas besoin de visa pour entrer en Colombie. Grâce au permis octroyé par les autorités de migration : le permis d'entrée et permanence (**PIP**) vous pouvez rester 90 jours ininterrompus à discrétion de l'autorité de migration. Ce permis peut être renouvelé une seule fois, pour une totalité de 180 jours dans l'année civile.

*Migración colombia* en vue de faciliter les échanges académiques et les stages, a mis à disposition le permis **PIP-2** catégorie qui vous permet d'effectuer des **études ou des stages** pour une durée maximale de **180 jours**. *Migración Colombia* peut octroyer le nombre des permis qu'il considère nécessaire à condition de ne pas dépasser la limite du temps légal dans le pays, ça veut dire **180 jours** dans la même année civile.

Cette disposition cherche à éviter des démarches et les paiements des frais supplémentaires (ex. titre de séjour) et non-nécessaires pour les séjours de moins de 180 jours.

Les visas pour les étrangers qui souhaitent entrer dans le pays dans le cadre du développement d'un programme académique proposé par un centre de éducation/ de formation et qui détiennent l'accréditation correspondante, ou sous le cadre d'un accord académique d'échange et/ou de stage pour minimum six mois.

- [SE RENSEIGNER SUR LES DIFFERENTS TYPES DE VISA ET LES DOCUMENTS A FOURNIR](#)
- [REPLIR LA DEMANDE EN LIGNE](#)
- [DEMANDER UN RENDEZ-VOUS](#)
- [RENDEZ-VOUS](#)

Pour vérifier la documentation générale vous pouvez cliquer sur ce lien :

[DOCUMENTATION GENERALE](#)

Plus:

1. Photocopie du certificat d'admission ou d'inscription délivré par l'établissement d'enseignement EN COLOMBIE. Dans certains cas, Il pourra être demandé une photocopie de la décision de reconnaissance de la personnalité juridique de l'établissement d'enseignement ou du permis de fonctionnement et l'enregistrement devant l'autorité éducative compétente.
2. Lettre de celui qui prendra en charge financièrement de l'étranger (attestation de pris en charge économique). **Apostiller et traduire.**  
Exemple : Madame, Monsieur ..., est responsable de financer le séjour en Colombie de l'étudiant....



Attention ! Si le responsable économique est celui même qui demande la visa, il n'as pas besoin d'une lettre de prise en charge.

3. Attestation bancaire du demandeur de visa ou de la personne qui prend en charge les dépenses économiques du voyage. Cette attestation bancaire doit être en moyen supérieur à 2400 euros chaque mois pendant le six dernier mois. Attention : pas seulement le solde à ce jour.  
Exemple : 1) *le solde moyen du compte de ..., a été supérieur à 2400 euros dans les derniers six mois.* OU 2) *le solde à la fin de chaque mois depuis (date) est de ....*
4. Lorsqu'il s'agira de mineurs, vous devrez présenter une procuration des parents désignant le responsable ou tuteur de l'étudiant durant son séjour dans le pays. La procuration doit être apostillée et traduite. A défaut des parents, la procuration sera signée par celui qui aura la garde ou veillera sur le mineur.
5. Lorsqu'il s'agira de mineurs, présentez un acte complet de naissance

LE CONSULAT SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES

**Attention : ne pas remplir le formulaire pour le visa TP-1**

**Pour échanges universitaires : Une fois vous avez la lettre d'admission, vous pouvez demander le visa.**

Joignez **uniquement** les documents demandés selon le type de visa que vous avez choisi.

**Les documents des points 2 et 4\*\*** pour le visa TP-3 ETUDIANT, doivent d'abord être apostillés et puis traduits par un **traducteur assermenté**. Les documents rédigés en espagnol ne sont pas acceptés, à l'exception de ceux délivrés en Colombie.

L'autorité apostillant en France est le Procureur Général de la **Cour d'Appel de votre juridiction**. Le Consulat vous invite à vous renseigner auprès de lui pour les démarches

TP-3 ÉTUDIANTS STAGIAIRES

- [SE RENSEIGNER SUR LES DIFFERENTS TYPES DE VISA ET LES DOCUMENTS A FOURNIR](#)
- [REmplir LA DEMANDE EN LIGNE](#)
- [DEMANDER UN RENDEZ-VOUS](#)
- [RENDEZ-VOUS](#)

Pour vérifier la documentation générale vous pouvez cliquer sur ce lien :

[DOCUMENTATION GENERALE](#)

Plus :

1. Document universitaire en français par lequel on attestera que le programme d'études nécessite un stage professionnel ou de recherche (ou doit être spécifié la durée et l'entreprise partenaire en Colombie) ce document doit être apostillé et traduit, ajouter une copie de la convention de stage, originale et signée  
Ou  
Une copie de la Convention de Stage, **signée** dans la langue originale, **apostillée et traduite** en espagnol par un traducteur assermenté.
2. Lettre de celui qui prendra en charge financièrement la personne (attestation de pris en charge économique). **Apostillée et traduite**.  
Exemple : Madame, Monsieur ..., est responsable de financer le séjour en Colombie de l'étudiant....



Attention ! Si le responsable économique est la même personne qui demande le visa, il n'as pas besoin d'une lettre de prise en charge

3. Attestation bancaire du demandeur de visa ou de la personne qui prend en charge les dépenses économiques du voyage. Cette attestation bancaire doit être en moyen supérieur à 2400 euros chaque mois pendant le six dernier mois.

**Attention :** pas seulement le solde à ce jour.

Exemple : 1) *le solde moyen du compte de ..., a été supérieur à 2400 euros dans les derniers six mois.* OU 2) *le solde à la fin de chaque mois depuis (date) est de*

....

LE CONSULAT SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES

**Attention : ne pas remplir le formulaire pour le visa TP-1**

**Les documents des points 1 et 2\*\*** pour le visa TP-3 ETUDIANT, doivent d'abord être apostillés et puis traduits par un **traducteur assermenté**. Les documents rédigés en espagnol ne sont pas acceptés, à l'exception de ceux délivrés en Colombie.

L'autorité apostillant en France est le Procureur Général de la **Cour d'Appel de votre juridiction**. Le Consulat vous invite à vous renseigner auprès de lui pour les démarches afférentes. Les traducteurs assermentés sont également désignés par la Cour d'Appel.

Si vos documents sont incomplets ou si vous avez choisi un type de visa qui ne vous correspond pas, votre demande peut ne pas être admise ou refuse.

\*\* Si nécessaire

#### TP-4 VISA TEMPORAIRE DE TRAVAIL

Visa pour les étrangers qui souhaitent entrer dans le pays avec un engagement de travail en Colombie ou avec un groupe artistique, de sport ou culturel dont l'objectif est de présenter un spectacle publique dans le pays.

- [SE RENSEIGNER SUR LES DIFFERENTS TYPES DE VISA ET LES DOCUMENTS A FOURNIR](#)
- [REEMPLIR LA DEMANDE EN LIGNE](#)
- [DEMANDER UN RENDEZ-VOUS](#)
- [RENDEZ-VOUS](#)

Pour vérifier la documentation générale vous pouvez cliquer sur ce lien :

- [DOCUMENTATION GENERALE](#)

Plus :

1. Formulaire « Resumen de contrato» (voir la fin du document), intégralement rempli, signé par les parties, lequel devra être téléchargé sur site Web [www.cancilleria.gov.co](http://www.cancilleria.gov.co) ou sur site [www.paris.consulado.gov.co](http://www.paris.consulado.gov.co)
2. Dans le cas d'une personne morale, déclaration des revenus de la dernière année imposable
3. Joindre l'information suffisante permettant de vérifier l'existence et la représentation légale de l'entreprise. L'intéressé devra renseigner le numéro d'enregistrement commercial, la raison sociale, le domicile et le numéro d'identification fiscale (N.I.F) de l'entreprise.
4. Les relevés bancaires de six (6) derniers mois de l'entreprise **en Colombie** qui présenteront un solde moyen minimum de cent (100) salaires minima légaux mensuels en vigueur en Colombie (23.678 EUROS minimum). (Dans le cas d'une ONG, joindre un document valide qui attestera la personnalité juridique, des relevés bancaires des six (6) derniers mois qui représenteront un solde moyen minimum de cinquante (50) salaires minima légaux mensuels en vigueur (11.837 EUROS).

L'octroi de visa est une compétence discrétionnaire du gouvernement colombien basée sur le principe de souveraineté des États. Il n'existe pas de recours pour contester un refus d'octroi de visa.

LE CONSULAT SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES.  
**Exemple** : attestation de mutation, attestation d'expérience, diplôme de licence ...etc.

**Si votre documentation est incomplète ou vous avez choisi un type de visa qui ne vous correspond pas, votre demande peut ne pas être admise ou refusée.**

**Nous vous rappelons que l'octroi de visa est une compétence discrétionnaire du gouvernement colombien basé sur le principe de souveraineté des États. Il n'existe pas de recours en contestation à un refus d'octroi de visa**

Certains documents doivent être apostillés et puis traduits par un **traducteur assermenté**. Les documents rédigés en espagnol ne sont pas acceptés, à l'exception de ceux délivrés en Colombie.

L'autorité apostillant en France est le Procureur Général de la **Cour d'Appel de votre juridiction**. Le Consulat vous invite à vous renseigner auprès de lui pour les démarches afférentes. Les traducteurs assermentés sont également désignés par la Cour d'Appel.



**Attention !** Il faut tenir en compte que les activités en Colombie ont besoin d'une carte professionnel octroyé et réglementé par des Conseils professionnels.

#### TP-5 RELIGIEUX

Visa pour l'étranger qui souhaite entrer dans le territoire national en qualité de religieux d'un culte ou credo légalement reconnu par l'Etat Colombien.

- [SE RENSEIGNER SUR LES DIFFERENTS TYPES DE VISA ET LES DOCUMENTS A FOURNIR](#)
- [REmplir LA DEMANDE EN LIGNE](#)
- [DEMANDER UN RENDEZ-VOUS](#)
- [RENDEZ-VOUS](#)

Pour vérifier la documentation générale vous pouvez cliquer sur ce lien :

- [DOCUMENTATION GENERALE](#)

Plus :

1. Certificat délivré par le Ministère de l'Intérieur ou par l'archidiocèse ou le diocèse, selon le cas, dans lequel il sera établi que l'église, confession ou dénomination religieuse ou leur fédération, confédération ou association de ministres du culte est dûment inscrite ou enregistrée.
2. Lettre délivrée par le représentant légal ou le supérieur hiérarchique de la communauté religieuse dans laquelle on précisera la mission que vient remplir l'étranger. La lettre doit indiquer également le lien de l'étranger avec l'entité religieuse et que l'entité s'engage devant le Gouvernement national à prendre en charge tous les frais du séjour et du retour dans son pays d'origine ou dernier lieu de résidence de l'étranger, ainsi que de sa famille, selon le cas.

LE CONSULAT SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES.

TP-6 COOPERANT OU BENEVOLE D'UNE ORGANISATION NON GOUVERNAMENTALE OU SANS BUT LUCRATIF RECONNUE PAR L'ETAT COLOMBIEN

Visa pour l'étranger qui souhaite entrer dans le territoire national en qualité de volontaire ou coopérant d'une ONG ou d'une organisation à but non lucratif reconnue par l'Etat colombien.

- [SE RENSEIGNER SUR LES DIFFERENTS TYPES DE VISA ET LES DOCUMENTS A FOURNIR](#)
- [REPLIR LA DEMANDE EN LIGNE](#)
- [DEMANDER UN RENDEZ-VOUS](#)
- [RENDEZ-VOUS](#)

Pour vérifier la documentation générale vous pouvez cliquer sur ce lien :

- [DOCUMENTATION GENERALE](#)

Plus :

1. Lettre établie **par le représentant légal** de l'entité ou organisation, indiquant l'activité que l'étranger vient réaliser dans le pays, le programme de travail qu'il va réaliser, sa durée et le calendrier prévu. La lettre doit également signaler que l'ONG s'engage à prendre en charge financièrement tous les frais de l'étranger durant son séjour en Colombie, ainsi que les frais de retour dans son pays d'origine ou dernier lieu de résidence de l'étranger et de sa famille, à l'issue des activités.
2. Attestation établie par le représentant légal de l'ONG soulignant l'expérience et l'adéquation de l'étranger en relation avec les activités qu'il souhaite réaliser dans le pays ou indiquant qu'il s'agit d'un étudiant stagiaire.
3. Document valide attestant la personnalité juridique de l'entité sans but lucratif ou de l'organisation non gouvernementale, délivré par l'autorité colombienne compétente, délivrée dans les 3 mois précédents le dépôt de demande de visa.

**OU**

Document de constitution de l'entité dans un pays différent de la Colombie, ladite constitution n'étant pas inférieure à cinq (5) ans, délivrée dans les trois (3) mois précédant le dépôt de la demande de visa. Dans tous les cas, les deux conditions de constitution indiquées précédemment pourront être remplacées par un document démontrant qu'elle bénéficie d'un statut consultatif auprès du Conseil Économique et Social de l'Organisation des Nations Unies.

LE CONSULAT SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES.

Visa pour l'étranger qui souhaite entrer dans le territoire national en qualité de volontaire ou coopérant d'une ONG ou d'une organisation à but non lucratif reconnue par l'Etat colombien.

- [SE RENSEIGNER SUR LES DIFFERENTS TYPES DE VISA ET LES DOCUMENTS A FOURNIR](#)
- [REEMPLIR LA DEMANDE EN LIGNE](#)
- [DEMANDER UN RENDEZ-VOUS](#)
- [RENDEZ-VOUS](#)

Pour vérifier la documentation générale vous pouvez cliquer sur ce lien :

[DOCUMENTATION GENERALE](#)

1. Attestation délivrée par l'autorité compétente, gouvernement, entreprise publique ou privée ou entité étrangère ou colombienne ou mission diplomatique ou consulaire du pays où l'étranger a obtenu la retraite attestée en Colombie. Cette attestation doit indiquer que l'étranger demandeur du visa reçoit une retraite mensuelle non inférieure à trois (3) salaires minima légaux mensuels en vigueur (environ 750 euros par mois).  
**Apostillée et traduite.**

LE CONSULAT SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES

L'octroi de visa est une compétence discrétionnaire du gouvernement colombien basée sur le principe de souveraineté des États. Il n'existe pas de recours pour contester un refus d'octroi de visa.

Les documents doivent d'abord être **apostillés et puis traduits** par un **traducteur assermenté**. Les documents rédigés en espagnol ne sont pas acceptés, à l'exception de ceux délivrés en Colombie.

L'autorité apostillant en France est le Procureur Général de la **Cour d'Appel de votre juridiction**. Le Consulat vous invite à vous renseigner auprès de lui pour les démarches afférentes. Les traducteurs assermentés sont également désignés par la Cour d'Appel.



#### TP-7 ASSOCIE OU PROPRIETAIRE D'ETABLISSEMENT COMMERCIAL

- [SE RENSEIGNER SUR LES DIFFERENTS TYPES DE VISA ET LES DOCUMENTS A FOURNIR](#)
- [REEMPLIR LA DEMANDE EN LIGNE](#)
- [DEMANDER UN RENDEZ-VOUS](#)
- [RENDEZ-VOUS](#)

Pour vérifier la documentation générale vous pouvez cliquer sur ce lien :

[DOCUMENTATION GENERALE](#)

Plus :

1. Informations suffisantes qui permettront de vérifier l'existence et la représentation légale de l'entreprise dans lesquelles il apparaîtra que l'étranger est associé ou propriétaire d'une société dûment constituée et enregistrée, en indiquant un capital ou actif enregistré et payé appartenant à l'étranger demandeur du visa non inférieur à cent (100) salaires minima légaux mensuels en vigueur. S'il s'agit d'une société d'actions, il devra être joint un certificat de la composition du capital actionnarial établi par le contrôleur fiscal, en précisant la valeur des actions appartenantes à l'étranger demandeur, laquelle ne pourra être inférieure à cent (100) salaires minima légaux mensuels en vigueur.

LE CONSULAT SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES

#### TP-7 TRAITEMENT MEDICAL

- [SE RENSEIGNER SUR LES DIFFERENTS TYPES DE VISA ET LES DOCUMENTS A FOURNIR](#)
- [REEMPLIR LA DEMANDE EN LIGNE](#)
- [DEMANDER UN RENDEZ-VOUS](#)
- [RENDEZ-VOUS](#)

Pour vérifier la documentation générale vous pouvez cliquer sur ce lien :

[DOCUMENTATION GENERALE](#)

Plus :

1. Certificat délivré par une institution médicale légalement habilitée indiquant la réalisation du traitement. L'étranger doit justifier que sa solvabilité économique est suffisante pour prendre en charge le séjour en Colombie ou doit présenter une lettre de l'entité médicale ou de l'assurance qui signale que tous les frais seront couverts.

LE CONSULAT SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES

## TP-7 PROPRIETAIRE DE BIENS IMMOBILIERS

- [SE RENSEIGNER SUR LES DIFFERENTS TYPES DE VISA ET LES DOCUMENTS A FOURNIR](#)
- [REPLIR LA DEMANDE EN LIGNE](#)
- [DEMANDER UN RENDEZ-VOUS](#)
- [RENDEZ-VOUS](#)

Pour vérifier la documentation générale vous pouvez cliquer sur ce lien :

[DOCUMENTATION GENERALE](#)

Plus :

1. Lettre établie par le Département des Échanges Internationaux de la Banque de la République dans laquelle figure l'enregistrement de l'investissement étranger direct pour l'achat de biens immobiliers, au nom de l'étranger demandeur du visa, d'un montant supérieur à trois cent cinquante (350) salaires minima légaux mensuels en vigueur de Colombie ; tout cela conformé aux dispositions prévues dans le régime général sur les Investissements étrangers et de change ou leurs ajouts ou les modifications et autres normes colombiennes connexes en vigueur.
2. En plus des éléments indiqués précédemment, présenter un certificat de tradition et liberté (Certificado de tradición y libertad) délivré par le Bureau d'Enregistrement des Actes Authentiques concerné, établi au maximum un (1) mois avant de la demande du visa et dans lequel on mentionnera que le demandeur est propriétaire d'un bien immobilier sur le territoire national d'une valeur qui correspondra à l'enregistrement, laquelle ne doit pas être inférieure au montant indiqué dans le présent paragraphe.

LE CONSULAT SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES

## TP-8 FORMALITES ADOPTION

- [SE RENSEIGNER SUR LES DIFFERENTS TYPES DE VISA ET LES DOCUMENTS A FOURNIR](#)
- [REPLIR LA DEMANDE EN LIGNE](#)
- [DEMANDER UN RENDEZ-VOUS](#)
- [RENDEZ-VOUS](#)

Pour vérifier la documentation générale vous pouvez cliquer sur ce lien :

[DOCUMENTATION GENERALE](#)

Plus :

1. Document prouvant l'attribution du mineur à la famille adoptante délivré par l'Institut Colombien du Bien-être Familial (ICBF) ou l'institut d'adoption concerné,
2. Document attestant la personnalité juridique de l'institut d'adoption colombien. Lorsque les formalités seront réalisées auprès de l'Institut Colombien du Bien-être Familial (ICBF), le document attestant la personnalité juridique ne sera pas nécessaire.

LE CONSULAT SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES

#### TP-8 PROCEDURES JUDICIAIRES ET FORMALITES ADMINISTRATIVES

- [SE RENSEIGNER SUR LES DIFFERENTS TYPES DE VISA ET LES DOCUMENTS A FOURNIR](#)
- [REPLIR LA DEMANDE EN LIGNE](#)
- [DEMANDER UN RENDEZ-VOUS](#)
- [RENDEZ-VOUS](#)

Pour vérifier la documentation générale vous pouvez cliquer sur ce lien :

[DOCUMENTATION GENERALE](#)

Plus :

1. Attestation délivrée par l'autorité compétente sur laquelle on indiquera :
  - Type de procédure ou formalité.
  - Nature du lien de l'étranger dans la procédure (partie, tiers intéressé ou tiers « secondaire »).
2. Pour les formalités correspondantes à l'achat de biens immobiliers par investissement étranger direct en Colombie :
  - Lorsqu'il s'agira de l'achat à crédit de biens immobiliers dans des projets de construction, une copie certifiée de l'acte authentique du contrat de promesse de vente.
  - En cas d'acquisition de titres de participation émis par suite d'une procédure d'appropriation d'un bien immobilier ou de projets de construction à travers des fonds immobiliers, fournir document de l'entité délivrant les titres en question prouvant l'acquisition des titres de participation.

LE CONSULAT SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES

## TP-10 CONJOINT OU CONCUBIN

- [SE RENSEIGNER SUR LES DIFFERENTS TYPES DE VISA ET LES DOCUMENTS A FOURNIR](#)
- [REEMPLIR LA DEMANDE EN LIGNE](#)
- [DEMANDER UN RENDEZ-VOUS](#)
- [RENDEZ-VOUS](#)

Pour vérifier la documentation générale vous pouvez cliquer sur ce lien :

[DOCUMENTATION GENERALE](#)

Plus :

1. Copie certifiée conforme de l'acte de mariage colombien ou copie certifiée de l'ordonnance judiciaire ou de l'acte de conciliation ou de l'acte authentique qui attestera l'union de fait selon les règles colombiennes. Chacun de ces documents devra être délivré dans les trois (3) mois précédant la demande de visa.
2. Photocopie de la carte d'identité du/de la conjoint/e ou du/de la concubin/e colombien/ne.
3. Lettre du/de la ressortissant/e colombien/ne demandant la délivrance du visa pour son/sa conjoint/e ou concubin/e étranger/ère.
4. Lorsque la demande de visa en qualité de concubin/e sera présentée devant un Bureau Consulaire, on acceptera le document valide qui attestera l'union de fait conformément aux lois du pays récepteur (en France, l'acte de concubinage, délivré par les autorités étrangères est le PACS. Vous devez présenter **l'acte de naissance avec l'annotation du PACS *apostillée et traduite*** plus attestation du PACS avec validité du trois dernier mois ***apostillée et traduite***)
5. La présence du conjoint colombien est fondamentale pour le jour du RDV au Consulat.

LE CONSULAT SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES

**Les documents spécifiques au point 4 pour la visa TP-10**, doivent d'abord être **apostillés et traduits par un traducteur assermenté**. Les documents rédigés en espagnol ne sont pas acceptés, à l'exception de ceux délivrés en Colombie.

L'autorité apostillant en France est le Procureur Général de **la Cour d'Appel de votre juridiction**. Le Consulat vous invite à vous renseigner auprès de lui pour les démarches afférentes. Les traducteurs assermentés sont également désignés par la Cour d'Appel.

#### TP-11 TOURISME

Visa pour l'étranger qui souhaite entrer dans le territoire national pour réaliser des activités de repos et loisir.

- [SE RENSEIGNER SUR LES DIFFERENTS TYPES DE VISA ET LES DOCUMENTS A FOURNIR](#)
- [REmplir LA DEMANDE EN LIGNE](#)
- [DEMANDER UN RENDEZ-VOUS](#)
- [RENDEZ-VOUS](#)

Pour vérifier la documentation générale vous pouvez cliquer sur ce lien :

[DOCUMENTATION GENERALE](#)

Plus:

1. Attestation bancaire du demandeur de visa ou de la personne qui prend en charge les dépenses économiques du voyage. Cette attestation bancaire doit être en moyenne minimum et supérieur à 1300 euros chaque mois pendant le trois dernier mois.

Attention : pas seulement le solde à ce jour. Exemple : 1) *le solde moyen du compte de ..., a été supérieur à 1300 euros dans les derniers trois mois.* OU 2) *le solde à la fin de chaque mois depuis (date) est de ....*

2. Lettre de celui qui répondra financièrement de l'étranger (attestation de pris en charge économique). **Apostillée et traduite**. Plus l'attestation bancaire du responsable...

**Exemple** : *Madame, Monsieur ..., est responsable de financer le séjour en Colombie de l'étudiant....*

**Attention ! Si le responsable économique est celui qui demande le visa, il n'as pas besoin d'une lettre de prise en charge**

3. Copie ou informations électroniques des billets de sortie du pays. (Réservation de billet d'avion.)

4. Copie du titre de séjour ou visa Schengen valide, pendant votre séjour en Colombie et pour votre retour en France.
5. Si l'intéressé a des enfants mineurs et afin de démontrer le lien de filiation, il devra fournir l'acte complet de naissance.

LE CONSULAT SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES. Comme plan du voyage, lettre d'invitation, certificat des congés.

Joignez **uniquement** les documents demandés selon le type de visa que vous avez choisi. **Les documents** spécifiques au **point 2 pour le visa TP-11**, doivent d'abord être **apostillés traduits par un traducteur assermenté**. Les documents rédigés en espagnol ne sont pas acceptés, à l'exception de ceux délivrés en Colombie.

L'autorité apostillant en France est le Procureur Général de **la Cour d'Appel de votre juridiction**. Le Consulat vous invite à vous renseigner auprès de lui pour les démarches afférentes. Les traducteurs assermentés sont également désignés par la Cour d'Appel.

**Si vos documents sont incomplets ou si vous avez choisi un type de visa qui ne vous correspond pas, votre demande peut ne pas être admise ou refusée.**

Votre dossier complet entre **trois et quatre** semaines avant votre départ, la validité du visa commence à partir de la date de laquelle il est expédié et il possède une durée déterminée qui correspond à l'activité à exercer en Colombie.

**Nous vous rappelons que l'octroi de visa est une compétence discrétionnaire du gouvernement colombien basé sur le principe de souveraineté des États. Il n'existe pas de recours en contestation à un refus d'octroi de visa**

#### TP-12 VISITEUR TEMPORAIRE

Visa pour l'étranger qui souhaite entrer sur le territoire national pour participer, avec ou sans contrat de travail, à des événements académiques, scientifiques, artistiques, culturelles, sportives, ou pour présenter des entretiens lors d'un processus de recrutement de personnel dans des entités privées ou publiques, ou pour participer à une formation de l'entreprise ou de contacts commerciaux ou d'entreprise ou couverture journalistique.

- [SE RENSEIGNER SUR LES DIFFERENTS TYPES DE VISA ET LES DOCUMENTS A FOURNIR](#)
- [REEMPLIR LA DEMANDE EN LIGNE](#)
- [DEMANDER UN RENDEZ-VOUS](#)
- [RENDEZ-VOUS](#)

Pour vérifier la documentation générale vous pouvez cliquer sur ce lien :

[DOCUMENTATION GENERALE](#)

Plus :

1. Lettre d'invitation de la personne ou institution en Colombie qui invite et qui sera responsable du séjour et de la sortie de l'étranger du territoire national. Cette lettre devra mentionner l'activité que le demandeur du visa souhaite réaliser en Colombie. Ainsi que l'institution ou la personne qui sera responsable de la permanence et sortie du pays plus la date de sortie du pays.  
Si celui qui invite est une personne physique une attestation bancaire qui indique que solde moyen des trois derniers mois est supérieure à cinq (5) salaires minima légaux mensuels en vigueur en Colombie
2. Photocopie des informations électroniques des billets de sortie du pays.
3. Copie du titre de séjour ou visa Schengen valide pour le retour en France.

LE CONSULAT SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES

TP-13 ASSISTANT TECHNIQUE

Visa pour l'étranger qui souhaite entrer dans le territoire national avec l'objectif de fournir une assistance technique spécialisée à des identités publiques ou privées domiciliées en Colombie.

- [SE RENSEIGNER SUR LES DIFFERENTS TYPES DE VISA ET LES DOCUMENTS A FOURNIR](#)
- [REEMPLIR LA DEMANDE EN LIGNE](#)
- [DEMANDER UN RENDEZ-VOUS](#)
- [RENDEZ-VOUS](#)

Pour vérifier la documentation générale vous pouvez cliquer sur ce lien :

[DOCUMENTATION GENERALE](#)

Plus :

1. Lettre de responsabilité de l'entité publique ou privée en Colombie dans laquelle on justifiera le service technique requis avec la mention des dates du séjour.

2. Informations suffisantes permettant de vérifier l'existence et la représentation légale de l'entreprise en Colombie.
3. Photocopie ou informations électroniques des billets de sortie du pays.
4. Copie de titre de séjour ou visa Schengen valide pour le retour en France.

LE CONSULAT SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES

TP- 16 : PVT VACANCES TRAVAIL

### **Documentation générale**

-Etre titulaire d'un passeport FRANÇAIS en cours de validité (minimum 180 jours) et joindre une photocopie de la page principale du passeport en vigueur sur laquelle figureront les données personnelles du titulaire. *Moins de trente ans (et pas plus) à la date du dépôt complet de la demande de visa.*

-Tampon d'entrée et de sortie de la Colombie si c'est le cas.

-Joindre une (1) photo d'identité RECENTE et TYPE PASSEPORT en couleur avec une bonne définition, sur fond blanc et en format JPG.

### **Documentation spécifique**

-Lettre l'engagement selon le model disponible dans la page web [http://www.cancilleria.gov.co/tramites\\_servicios/visas/clases](http://www.cancilleria.gov.co/tramites_servicios/visas/clases) TP- 16.

- Lettre de motivation avec l'itinéraire détaillé et description des activités, dates et endroits en Colombie pendant le séjour.

-Disposer de ressources financières suffisantes : **Attestation bancaire** pour demandeur du visa, sur laquelle on indiquera que le solde moyen des 3 derniers mois doit être supérieur à cinq salaires minimaux légaux mensuels en vigueur en Colombie (1.300 EUROS environ). **Attention** : pas seulement le solde à ce jour ou relevées compte bancaire.

- Disposer d'un titre de transport (Réservation de billet Davion ALLER-RETOUR) *et aussi* de moyens financiers pour quitter le pays, en cours ou au terme de leur séjour : Attestation bancaire sur laquelle on indiquera le solde supplémentaire de 1000 euros.

- Se présenter au rendez-vous au Consulat.



### **Information Importante :**

La validité du visa (TP-16) sera de jusqu'à un (1) an avec des entrées multiples, non renouvelables, et elle commence à partir de la date de laquelle il est expédié (lors du rdv au consulat - pas à l'arrivée en Colombie).

LE CONSULAT SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES

*L'octroi de visa est une compétence discrétionnaire du gouvernement colombien basée sur le principe de souveraineté des États. Il n'existe pas de recours pour contester un refus d'octroi de visa.*

### RE- VISA DE RESIDENTE

#### **ATTENTION : APPLIQUE SEULEMENT SELON LE CAS SUIVANT**

Visa octroyé à l'étranger qui souhaite s'établir en Colombie seulement dans les cas suivants : quand un des parents est de nationalité colombienne, quand il y a des investissements de capitaux.

- [SE RENSEIGNER SUR LES DIFFERENTS TYPES DE VISA ET LES DOCUMENTS A FOURNIR](#)
- [REEMPLIR LA DEMANDE EN LIGNE](#)
- [DEMANDER UN RENDEZ-VOUS](#)
- [RENDEZ-VOUS](#)

Pour vérifier la documentation générale vous pouvez cliquer sur ce lien :

[DOCUMENTATION GENERALE](#)

Quand un des parents est de nationalité colombienne :

1. Copie intégrale de l'acte de naissance colombien de l'enfant accompagnée de l'un des documents suivants :
2. Lorsque l'enfant de nationalité colombienne sera mineur, le demandeur devra présenter une lettre établie par le parent de nationalité colombienne demandant le visa et déclarant que l'étranger se conforme parfaitement aux obligations alimentaires correspondantes et qu'il n'existe aucune mesure de protection ou de rétablissement de droits imposée par un juge aux affaires familiales.
3. En cas de décès du père ou de la mère colombien/ne ou de dissolution du mariage ou de l'union de fait, le père ou la mère étranger/ère apportera l'acte de décès et/ou l'attestation du juge aux affaires familiales colombien

dans laquelle il sera précisé que l'étranger s'est bien conformé à ses obligations alimentaires ou ;

4. Lorsque l'enfant de nationalité colombienne sera majeur, il devra présenter une lettre qu'il aura établie demandant la délivrance du visa RE au père ou à la mère étranger/ère.

Investissement de capitaux : Lettre délivrée par le Département des Échanges Internationaux de la Banque de la République dans laquelle figurera l'enregistrement de l'investissement étranger direct à son nom dont le montant sera supérieur à six cent cinquante (650) salaires minima légaux mensuels en vigueur.

LE CONSULAT SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES.

**Certains documents** spécifiques selon le type de visa, doivent d'abord être **apostillés puis traduits par un traducteur assermenté**. Les documents rédigés en espagnol ne sont pas acceptés, à l'exception de ceux délivrés en Colombie.

L'autorité apostillant en France est le Procureur Général de la **Cour d'Appel de votre juridiction**. Le Consulat vous invite à vous renseigner auprès de lui pour les démarches afférentes. Les traducteurs assermentés sont également désignés par la Cour d'Appel.

**Si vos documents sont incomplets ou si avez choisi un type de visa qui ne vous correspond pas, votre demande peut ne pas être admise ou refuse.**

**Nous vous rappelons que l'octroi de visa est une compétence discrétionnaire du gouvernement colombien basée sur le principe de souveraineté des États. Il n'existe pas de recours en contestation à un refus d'octroi de visa.**

#### VISA EN QUALITE DE BENEFICIARE

Le visa en qualité de bénéficiaire peut être octroyé à des conjoints, accompagnants permanents, parents et enfants de moins de 25 ans dans une situation de dépendance économique et pour certains types de visa.

Le temps de validité du visa de bénéficiaire sera égal au visa du titulaire.

Les activités permis aux étrangers avec un visa en qualité de bénéficiaire sont : le foyer ou les études.

- [SE RENSEIGNER SUR LES DIFFERENTS TYPES DE VISA ET LES DOCUMENTS A FOURNIR](#)
- [REEMPLIR LA DEMANDE EN LIGNE](#)
- [DEMANDER UN RENDEZ-VOUS](#)
- [RENDEZ-VOUS](#)

Pour vérifier la documentation générale vous pouvez cliquer sur ce lien :

[DOCUMENTATION GENERALE](#)

Plus :

1. Acte de mariage ou de naissance selon le cas ou document équivalent qui conformément aux lois du pays émetteur démontrant le lien de parenté;
2. Lettre dans laquelle le titulaire du visa assume la responsabilité du séjour du bénéficiaire et de sa sortie du pays. Dans cette même lettre le titulaire doit se rendre responsable du soutien financier du bénéficiaire. Dans le cas de mineurs, la demande sera établie par leurs parents ou un représentant légal.
3. Photocopie du visa en vigueur du titulaire.

LE CONSULAT SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES. **Certains documents** spécifiques selon le type de visa, doivent d'abord être **apostillés puis traduits par un traducteur assermenté**. Les documents rédigés en espagnol ne sont pas acceptés, à l'exception de ceux délivrés en Colombie.

L'autorité apostillant en France est le Procureur Général de **la Cour d'Appel de votre juridiction**. Le Consulat vous invite à vous renseigner auprès de lui pour les démarches afférentes. Les traducteurs assermentés sont également désignés par la Cour d'Appel.

**Si vos documents sont incomplets ou si avez choisi un type de visa qui ne vous correspond pas, votre demande peut ne pas être admise ou refuse.**

## FORMULAIRES ET GUIDE POUR REMPLIR LE FORMULAIRE EN LIGNE

### Guide de l'utilisateur: Télécharger ([Guía del usuario.pdf](#))

Pour modifier votre demande en ligne, vous devez aller sur le site du Consulat – [www.consulatcolombie.com/](http://www.consulatcolombie.com/) tramites y servicios / registrarse en el SITAC / Visas – ou – [www.cancilleria.gov.co/](http://www.cancilleria.gov.co/) tramites y servicios / Visas / solicitud de visa en linea. Veuillez- vous assurer de remplir la démarche en ligne avec l'information que vous avez déjà enregistrée; les espaces à remplir se trouvent entourés en rouges.

Une fois vous avez effectué les modifications, veuillez envoyer un mail à [visas@consulatcolombie.com](mailto:visas@consulatcolombie.com)

The image shows a screenshot of an online visa application form. The form is divided into several sections, each with a blue header:

- Datos Documento:** Includes a text field for "Número de Pasaporte" and a dropdown menu for "Nacionalidad" with "Seleccione..." selected.
- Datos Personales:** Includes text fields for "Primer Nombre\*", "Primer Apellido\*", "Segundo Nombre", and "Segundo Apellido". It also has a date field for "Fecha de Nacimiento\*" with a calendar icon and a dropdown for "País Nacimiento" with "Seleccione..." selected.
- Datos Solicitud:** Includes a text field for "Número de registro de solicitud".

Below the sections, there is a CAPTCHA challenge with the text: "Para continuar por favor diligencie las dos palabras que se muestran a continuación." The CAPTCHA image shows the number "4366" and a "C" logo. A text input field for the CAPTCHA answer is highlighted with a red box. At the bottom right, there are two buttons: "Limpiar" and "Continuar".

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUPPLEMENTAIRE NE PAS CONTEMPLER SUR CE DOCUMENT S'ADRESSER À [visas@consulatcolombie.com](mailto:visas@consulatcolombie.com)**